

CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

Extrait de procès-verbal de la
séance du 7 septembre 2011

Présidence de M. Pierre Marc Burnand

Conseillers présents : 80

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le rapport-préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre acte du rapport-préavis sur la non transmission systématique des données de l'OP au BVA;
2. de dire qu'il est ainsi répondu au postulat Philippe Beck "Transmission des données du Contrôle des habitants au BVA".

Résultat de la votation : **Unanimité moins 6 abstentions**

Ainsi délibéré en séance du 7 septembre 2011.

L'attestent :

le président

la secrétaire

Pierre Marc Burnand

Jacqueline Botteron